

## CANTON DE GENÈVE

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une nouvelle artère sur le territoire de Ville de Genève

# 2 6 octobre 2005 LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la proposition de la Ville de Genève du 19 août 2005;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 13 septembre 2005; Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

## ARRÊTE :

Il est donné le nom de :

#### Rue Kazem-RADJAVI

à l'artère sans issue partant du chemin des Mines et aboutissant sous l'avenue de France.

Cette appellation est donnée en mémoire de Monsieur Kazem RADJAVI, défenseur des droits de l'homme, né le 18 février 1934 à Machad en Iran et assassiné à Coppet le 24 avril 1990.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Communiqué à :

DIAE 3 ex.
DF 1 ex.
DJPS 2 ex.
DAEL 3 ex.
CHA 1 ex.
OCP 1 ex.
FAO 1 ex.



Certițié conforme,

Le chancelier d'Etat :

MN